

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	5 (1934)
Heft:	2
Artikel:	L'introduction de nouvelles industries dans le canton de Berne [à suivre]
Autor:	Keller, L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-823756

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'introduction de nouvelles industries dans le canton de Berne¹⁾

par M. le Dr L. KELLER, ingénieur,
Directeur de l'Office cantonal pour l'introduction de nouvelles industries

Nous sommes heureux de donner suite à l'invitation de l'Association pour la défense des intérêts économiques du Jura qui nous procure aujourd'hui l'occasion de dire quelques mots sur l'introduction de nouvelles industries dans le canton de Berne devant un groupe de personnes particulièrement intéressées à ce sujet. Le temps ayant été trop limité pour préparer une conférence, nous nous bornerons à vous donner un court aperçu de la tâche, du but et du travail de notre institution. Il ne s'agira donc pas ici d'une exposition de faits théoriques, mais plutôt d'une causerie ayant pour but de vous fournir quelques renseignements quant à la manière dont nous traitons les différents sujets. Nous essaierons également d'attirer votre attention sur des questions qui peuvent particulièrement intéresser les industriels jurassiens. Nous sommes certains que ces quelques explications pratiques seront plus intéressantes et plus utiles pour les auditeurs qu'une énumération de faits que nous connaissons tous et que nous ne pouvons changer.

Ainsi que toutes les crises que le monde économique vient de traverser, la grande dépression actuelle est caractérisée par un retrait anormal de l'économie mondiale. L'écoulement des marchandises diminue en grandes proportions, des stocks s'accumulent, une chute de prix rapide et considérable en est la suite, laissant comme plus triste résultat le manque de travail et le chômage. Ce qui distingue la crise actuelle des précédentes, c'est avant tout son caractère universel et complexe, aussi bien dans son étendue que dans son intensité. Cette crise saisit non seulement des branches spéciales, mais elle est aussi en train d'ébranler les structures économiques du monde entier. Elle est fondée sur toute une série de facteurs économiques, politiques et moraux de nature indépendante ou complexe. Elle se fait sentir surtout dans la rupture totale du procès normal de la production. Les parties principales de celui-ci, le capital et le travail, sont éloignés de leur tâche de produire et condamnés à rester immobiles. Il est tragique de constater que la volonté et même la nécessité de travailler sont là et qu'une source des raisons de la crise est à trouver dans les faux investissements et les fausses dispositions de capital, pour lesquelles l'homme sans occupation et sans travail ne peut être rendu responsable.

1). Rapport présenté à l'assemblée annuelle de l'A. D. I. E. J. à Sionceboz le 23 février 1934 par M. H. Gasser, Secrétaire de l'O. c. I. n. I.

Parmi les nombreuses mesures pour lutter contre la crise et pour atténuer le chômage, l'introduction de nouvelles industries occupe une place dominante. Son importance consiste surtout du fait qu'elle ne cherche pas à surmonter les temps difficiles par des mesures temporaires, mais à reconduire les entreprises et la main-d'œuvre réduite à l'inactivité dans le procès de la production normale. Les subventions et allocations de chômage représentent un allégement limité, pour ainsi dire anormal, et non un remède sain et définitif. La création systématique de nouvelles possibilités de travail et de nouveaux champs d'activité constitue certainement la mesure la plus efficace pour secourir les milieux que la crise a jetés hors de leurs voies habituelles. La fondation de nouveaux champs d'activité est particulièrement indiquée dans des régions où il est vraisemblable que les industries existantes ne pourront regagner leur ancienne importance même au moment où les autres branches de l'économie nationale auront repris leur essor. Ce danger est spécialement accentué par des augmentations de droits de douane et des contingentements continuels. Il convient donc d'orienter la main-d'œuvre disponible dans ces domaines vers de nouvelles possibilités de production. En principe, l'introduction de nouvelles industries est affaire de l'initiative privée. Cette tâche dépasse toutefois souvent par sa difficulté la force et les moyens des entreprises particulières. De tous temps on a donc tenté lors d'une crise, d'activer cette initiative en installant des institutions officielles ou mi-officielles. C'est pour ces motifs aussi que le Conseil-exécutif du canton de Berne a créé au début de l'année 1932 une Commission d'experts et un Office central pour l'introduction de nouvelles industries. Ses bureaux furent ouverts à Biel, en plein centre de la région spécialement atteinte par la crise. Par cette mesure, les autorités cantonales cherchent à relever la vie économique du canton et en particulier celle des horlogers souffrant spécialement des temps difficiles.

On distingue deux catégories d'industries nouvelles. L'une comprend les industries effectivement nouvelles, c'est-à-dire n'existant pas encore dans notre pays, la seconde des industries existant déjà dans des régions étrangères, mais nouvelles pour la contrée en question.

La tâche principale de notre institution est donc d'examiner les propositions présentées pour l'introduction d'articles nouveaux, de nouvelles industries, l'établissement de succursales de fabrication, le transfert de lieux de production, etc. Sans nul doute, l'installation de cet office répondait à un besoin réel. La quantité des visites que nous recevons chaque jour prouve l'intérêt que le public porte à cette institution. Le fait qu'il existe maintenant un bureau où chacun a l'occasion de s'informer gratuitement sur toutes les questions rentrant dans le domaine des inven-

tions, nouveautés, affaires de brevets, problèmes financiers, plans nouveaux, projets, etc., a rapidement gagné la sympathie de tous les milieux. Nous tenons à préciser que notre office ne cherche pas à concurrencer le travail des agents de brevets d'invention et des ingénieurs-conseils. Nous ne nous occupons pas de demandes de brevets ou de questions de ce genre et essayons uniquement de donner des indications d'ordre général aux inventeurs, etc., dans le but d'éviter de fausses dispositions et investissements. Le nombre des suggestions et projets nous arrivant jurement est considérable. Une grande partie doit toutefois être éliminée, ne représentant aucune valeur pratique. La quantité des propositions que nous avons jugées utiles se monte malgré cela depuis le début de notre activité jusqu'à la fin de l'année écoulée à plus de 580. Le travail à accomplir par notre office sous ce rapport est avant tout d'orientation, de nature intermédiaire et consultative. Pour arriver à nos fins, nous effectuons les études des projets qui nous sont soumis sous deux points de vue. Nous examinons premièrement la valeur technique, et ensuite leurs possibilités productives et commerciales. La question des frais de fabrication, les possibilités de vente, les conditions du marché, la concurrence indigène et étrangère, les droits de douane ou contingentements, les perspectives économiques en général, la question du rendement ainsi que la fixation du lieu d'établissement se rangent sous la seconde catégorie et font l'objet d'études approfondies. Souvent, il est nécessaire de visiter et d'examiner des entreprises, de faire des enquêtes et des expertises. Des déplacements fréquents, des consultations et des entrevues avec des intéressés, en Suisse ou à l'étranger sont indispensables. Dans certains cas, l'office central établit des rapports détaillés ou demande des préavis à des experts spécialistes ou à des membres de la commission particulièrement versés dans les domaines à traiter. Au besoin, notre institution soutient des requêtes de mesures de protection telles qu'allégements des contributions fiscales, réduction des tarifs de transports, de la force motrice, etc. Lorsque ces divers examens, études et expertises aboutissent à une conclusion satisfaisante et que l'office a gagné la conviction qu'il s'agit d'un projet intéressant et viable, il s'efforce alors d'entreprendre sa réalisation. En collaboration avec les initiateurs, il entre en relations avec des intéressés cherchant un nouveau champ d'activité ou pouvant s'intéresser financièrement à une nouvelle entreprise, avec des instituts bancaires, des communes, etc. Pour arriver à un résultat, le concours de tous les intéressés, soit initiateurs, inventeurs, fabricants, prêteurs d'argent, communes ou administrations est essentiel. Les discussions finales, la fixation des conditions et l'établissement des contrats doivent rester affaire de l'initiative privée, le rôle d'intermédiaire de l'office cantonal étant terminé. Il arrive

malheureusement assez souvent qu'à la fin de longues expertises, études et recherches, il n'est pas possible de recommander un projet, ses bases et possibilités n'étant pas assez sérieuses ou intéressantes. D'autres projets terminés doivent être abandonnés, vu l'impossibilité de trouver les moyens financiers nécessaires à leur réalisation. D'autres encore doivent être mis de côté au moment de leur réalisation, un autre projet de même envergure apparaissant simultanément, lancé par une concurrence puissante. En sa qualité d'institution officielle l'office cantonal prend une certaine responsabilité en approuvant un projet ou en signant un rapport favorable. C'est pour cette raison que nous devons observer une certaine réserve. Nous ne pouvons nous permettre de recommander une affaire sans l'avoir examinée à fond et après nous être assurés de sa structure sérieuse, ainsi que de ses perspectives assurant un rendement normal. Pendant que les différents projets sont étudiés et complétés, il est de la plus haute importance pour leur réalisation qu'ils soient traités strictement confidentiellement. Il ne convient donc à notre office ni de publier des faits à l'égard d'un projet en discussion avant que les négociations aient abouti, ni de se mettre en évidence une fois le projet réalisé. Malgré que le public ne puisse guère se rendre compte de son activité générale, le travail de notre institution n'en est pas moins important, sa position neutre l'obligeant à observer cette discréetion absolue. Pour illustrer le vaste champ d'activité qu'occasionnent certains projets, nous mentionnons un cas particulier, où l'office a reçu 80 visites et en a exécuté 11. Afin de le réaliser, nous sommes entrés en relations avec 12 entreprises et 26 différents fabricants. Malgré qu'il s'agit d'une des meilleures propositions qui nous furent présentées, il a fallu plus d'une année pour arriver à une entente avec un fabricant. Le dossier en question a pris les dimensions d'un véritable volume, par toute la correspondance échangée, les expertises, exposés et calculs établis. Après quelques mois — nous regrettons de le dire — des différends se sont élevés entre l'inventeur et les fabricants. Le premier est reparti à l'étranger et il est incertain en ce moment si l'appareil qui a fait l'objet de tant de travail sera fabriqué en Suisse ou dans un autre pays. Cet exemple prouve que notre travail souvent délicat ne donne pas toujours des résultats réjouissants ; heureusement nous avons également à étudier d'autres cas plus satisfaisants. Pour citer un exemple encore, nous voudrions indiquer la façon dont nous avons traité le projet de la nouvelle fabrique de la branche du bois devant se créer à Tavannes. Après que les initiateurs nous eurent soumis leur projet, nous avons examiné avant tout la qualité du produit et les conditions dans lesquelles celui-ci pouvait se fabriquer en Suisse. Ensuite la question de la production des matières premières a été étudiée. A cet effet, nous sommes

entrés en relations avec les autorités forestières cantonales et fédérales pour leur demander des rapports et des expertises. Pour fixer l'importance de la production et pour étudier les conditions du marché il a été envoyé un questionnaire à environ 55 différents consommateurs des produits à fabriquer. Selon les réponses reçues il a été possible de se rendre compte de ces chiffres. En outre, un plan a été dressé pour déterminer la somme de capital nécessaire. Pour les machines, il a été demandé des offres aux fabricants de la branche. Les frais d'installation, de construction et autres dépenses ont été fixés et groupés selon un plan définitif. L'établissement des frais de fabrication et prix de revient a fait l'objet d'études approfondies. Un voyage à l'étranger des initiateurs accompagnés par un membre de l'office cantonal a complété les études concernant les conditions du marché et de la concurrence, ainsi que la question des machines qui est des plus importantes. Après toutes ces expertises, demandes et enquêtes, le plan définitif a été terminé. Il peut en être déduit qu'il s'agit d'un projet viable et intéressant et que la fondation de cette entreprise peut donc être recommandée. Les initiateurs et notre office sont actuellement en train de chercher les capitaux nécessaires à sa réalisation et il est à espérer que nous arriverons à une bonne fin.

Ainsi que nous venons de le mentionner, notre office reçoit une très grande quantité d'offres pour la fabrication en licence ou la vente de brevets concernant des inventions ou des articles nouveaux. Il est bien entendu que pour ceux-ci nous ne dressons souvent pas d'exposés ou projets complets dans le sens indiqué. Ces offres sont généralement soumises à des industriels et à des entreprises s'intéressant à la fabrication d'un article supplémentaire. La variété des propositions obtenues est pour ainsi dire illimitée. En voici une faible partie :

Bois artificiel, cuirs synthétiques, machines à calculer et à additionner, tablettes de yass, aiguilles et disques de gramophone, appareils de dosage, compteurs de vitesse et tachymètres, altimètres, sacs hygiéniques en papier, machines à travailler le sol, pièges à insectes, scies à moteurs, outils divers, appareils de chimie et de physique, articles électro-techniques, fours à cuire, caisses enregistreuses, compteurs à monnaie, dispositifs pour films, crayons à dessiner, fermetures de sûreté, machines à écrire, aviculture, sirops, eaux de toilette et capillaires, désinfectants, chauffage à l'huile, indicateurs routiers, tapis, confiserie et biscuiterie, articles de pêche, machines à coudre, articles de sport et de ménage, distributeurs automatiques de boissons, objets en faïence, etc., etc.

La plupart des propositions, pour autant que celles-ci représentent une certaine valeur ou une possibilité de fabrication dans

nos régions, sont groupées par catégories et publiées périodiquement dans nos bulletins. Ceux-ci paraissent assez irrégulièrement, selon la quantité des propositions qui nous parviennent¹⁾. Nous utilisons également ce moyen d'information pour nos diverses enquêtes générales, pour les recherches de locaux, d'immeubles de fabrication et de terrains industriels. L'édition de ces bulletins se fait en 1000 exemplaires, dont 500 dans chaque langue. Ils sont envoyés à toutes les communes du canton et à la plupart des entreprises bernoises ou fabricants qui peuvent entrer en ligne de compte pour l'exécution de ces articles. La majeure partie des bulletins est distribuée à Biel et dans le Jura. Les instituts bancaires en sont pourvus dans la Suisse entière. Ainsi les cercles intéressés sont tenus au courant des nouveautés signalées à notre office où ils peuvent s'adresser pour tous renseignements utiles.

La tâche de notre institution n'est pas terminée par ce travail. De son propre chef, elle se propose d'encourager l'initiative privée en dressant de son côté des projets pour la fabrication d'articles paraissant spécialement intéressants. A cet effet, les statistiques douanières des dernières années sont parcourues, dans le but de retenir les positions dont l'importation se monte toujours à un chiffre remarquable. Il est indéniable que la situation économique d'aujourd'hui favorise la fondation d'entreprises indigènes pour la fabrication de produits importés de l'étranger. En temps normaux, la fabrique suisse ne pouvait généralement arriver que par des moyens artificiels, soit subventions, droits prohibitifs ou contingentements à concurrencer la vieille maison étrangère, universellement connue, ce qui d'habitude menait à renchérir l'article en question. De nos jours, il est souvent possible, aussi pour des motifs politiques ou nationaux, d'éviter ce surcharge ment dans les fondations d'entreprises ou de succursales de fabrication. Une très grande prudence et des renseignements sérieux sont toutefois de rigueur avant de recommander l'établissement d'une usine concurrente à un produit étranger. L'établissement des prix de revient doit être calculé de façon que l'entreprise suisse soit en mesure de travailler normalement même après la suppression éventuelle des mesures de protection. Notre office ne tend pas à recommander des fondations d'une viabilité limitée ou même douteuse qui ne feraient qu'aggraver le marasme de l'économie en augmentant la surproduction sur le marché. Aussitôt que ces projets sont terminés, nous essayons alors de les réaliser par la manière que nous venons d'expliquer. Il ne faut pourtant pas perdre de vue qu'il s'agit en général d'œuvres de longue haleine, dont l'accomplissement exige un temps considérable. Pour les projets importants nous devons compter d'habitude une année, jusqu'à ce que les négociations entre intéressés, les discussions, les

1) Le numéro 8 est de mars 1934.

entrevues avec les banques et finalement les contrats soient dressés et signés. Nous sommes actuellement aussi en train d'établir une liste détaillée des maisons qui pourraient se prêter à une industrie nouvelle ou à la fabrication d'un article additionnel. A cet effet toutes les entreprises du canton sont groupées par catégories de branches et de lieux. Nous essaierons alors de soumettre à ces maisons les projets que nous venons de citer et de les rendre attentives à des produits qui par leur chiffre d'importation pourraient entrer en ligne de compte pour une fabrication dans notre pays. Nous avons l'intention d'interpeller les divers fabricants directement à ce sujet et de les engager à entrer en rapports avec notre bureau. Nous espérons qu'il nous sera possible d'accomplir cette tâche au courant de cette année.

Pour mieux encore situer l'étendue de notre activité il est nécessaire de faire mention du fait que notre office ne se borne pas seulement à la recherche de nouvelles industries, mais s'efforce également de soutenir les industries existantes. Nous pensons ici à un cas particulier dans le Jura où il a été possible par notre intervention de maintenir l'existence d'une entreprise qui autrement aurait été condamnée à fermer ses portes. Nous avons le plaisir de constater que notre usine occupe actuellement 40 ouvriers. Par rapport à ceci nous citons également nos efforts spéciaux pour la création d'une base de calculation sérieuse. Nous avons établi un guide général pour dresser des projets d'entreprises industrielles. Celui-ci peut également servir de base de calcul pour les entreprises existantes. Les éléments le composant donnent des directives quant à l'établissement des frais de fabrication et des prix de revient. Il ne s'agit pas de travailler avec des pourcentages additionnels, mais de classer systématiquement les différents éléments de frais, selon leur importance et leur durée de production. De cette façon on obtient un aperçu clair des frais totaux de l'entreprise. En les opposant au chiffre d'affaires proposé, on arrive ainsi à un budget définitif et un plan net de rendement. Il est à espérer que ce modèle permettra à bon nombre d'entreprises travaillant plus ou moins dans l'obscurité quant aux frais et bénéfices de leur activité d'être reconduites sur le chemin d'une organisation intérieure solide, active et saine.

Chaque fois qu'une crise horlogère a sévi, et ceci plus fréquemment depuis quelques décades, l'on a préconisé l'introduction de nouvelles industries spécialement dans les régions du Jura. Mais il faut croire que le conseil était plus facile à donner qu'à suivre et nous pouvons constater aujourd'hui que de toutes les tentatives d'autrefois il n'est guère resté un résultat positif. Il n'y a pas pénurie d'ateliers et de fabriques délaissés par l'horlogerie, la main-d'œuvre indigène, façonnée depuis plus d'un siècle aux travaux les plus délicats et à la plus haute précision ne demande qu'à être occupée .

(A suivre.)